

Département du Sol et des Déchets
Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
B-5100 NAMUR (Jambes)

Tél. : +32 (0)81 33 51 38

Fax : +32 (0)81 33 51 15

<http://bdes.environnement.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES

N° 10047548

VALIDE JUSQU'AU 01/10/2019

Pour consulter la version originale de
document, scannez le code :

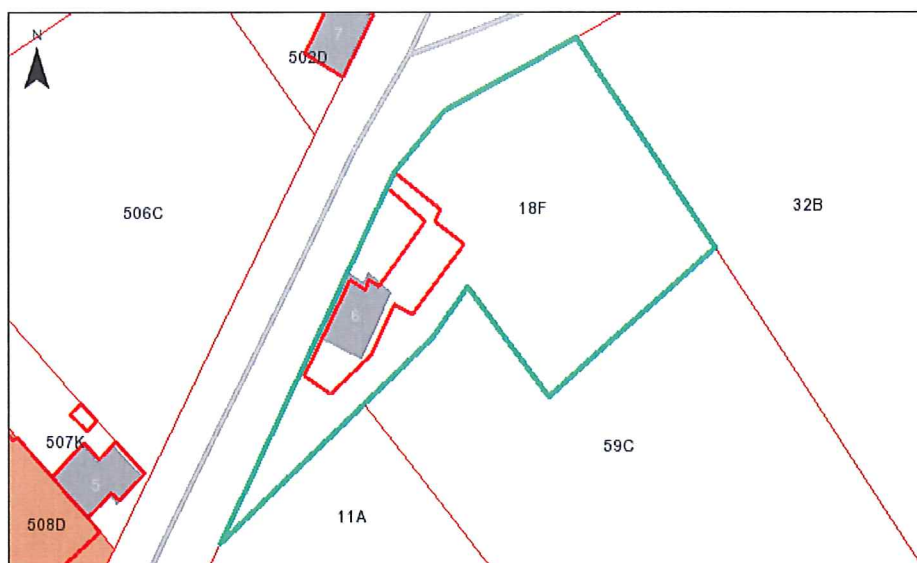


PARCELLE CADASTRÉE À INCOURT 2 DIV/GLIMES/ section B parcelle n°0018 F 000.

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU 18/02/2019 (CADMAP - VERSION 2018)

Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du **01/04/2019**. La consultation de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

-  Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3)? : **Non**
-  Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

Service public de Wallonie environnement

Avenue Prince de Liège 15B-5100 NAMUR (Jambes)

MOTIF (S) D'INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

MOTIF (S) D'INSCRIPTION À L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle **(Active)** dans le referentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le referentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral **(Mutation)** .